

Quelques précisions sur la biographie de Louis-Lézin de Milly

Alexandre Blondet

Faisant suite aux deux articles d'André Detape ¹ et à la lumière des archives et ouvrages disponibles en ligne, voici quelques éclairages nouveaux sur un personnage dont le parcours mérite d'être précisé.

Concernant ses parents, Thomas Milly de la Croix et Jeanne Legal

Les registres de Louisbourg et de Saint Pierre de la Martinique, ainsi que les archives notariales de Louisbourg ² nous apportent quelques précisions. Il persistait un doute sur l'identité du père de Thomas qui avait un cousin germain homonyme ; ces éléments permettent d'affirmer sans grand risque que Thomas, époux Legal est fils de François Milly et Catherine Baudry.

Thomas Milly de la Croix est né à Louisbourg le 23 septembre 1726, et son parrain est son oncle Thomas (décédé en 1733), il accède à la majorité alors que sa famille est en exil suite à la prise de la ville en 1745.

Suite à la restitution de Louisbourg en 1749, les colons exilés reprennent possession de leurs biens. Thomas et ses frères et sœurs rescapés y arrivent en plusieurs groupes entre fin 1749 et milieu 1750 (Jeanne Legal n'est pas du voyage, il n'est donc probablement pas marié) ³.

Thomas Milly se rend donc en Martinique, probablement début 1751, et s'y marie avec Jeanne Legal peu après, de telle sorte que Louis-Lézin y naît le 13 février 1752. Ces actes sont malheureusement perdus, avec les registres de Saint-Pierre de la Martinique ⁴.

Il faut noter que certaines sources donnent une année de naissance de Louis-Lézin en 1753, 1754, 1755 et 1756, même si la référence la plus fréquente est 1752. Les éléments qui suivent permettent d'écarter formellement 1754 et 1755 et très probablement 1753 ; 1756 n'est pas formellement exclue, mais il semble bien que Louis-Lézin soit majeur en 1775 à son arrivée à Paris ; 1752 reste le scénario le plus cohérent avec les données actuelles.

Thomas est capitaine de navire, semble-t-il de marine marchande, et sa présence en Martinique est certainement en rapport avec ses activités.

Les jeunes époux déménagent début 1753 à Louisbourg où Thomas installe son épouse dans une maison de la ville, sous la protection de sa famille, alors qu'il enchaîne les voyages marchands ; plusieurs actes attestent alors de leur présence.

Le 16 juin 1753, sur le contrat de mariage de Michel Milly Lacroix à Louisbourg ⁵, on note la signature de la quasi-totalité de la famille Milly vivante à cet

¹ Recherches sur la famille de Louis Adolphe de MILLY, GHC 34, janvier 1992, p. 480-85, et Biographie de Louis Lézin de MILLY, GHC 38, mai 1992, p. 574-75.

² Aux ANOM, Archives nationales d'outre-mer, à Aix en Provence, mais numérisé sur Archivanet (Bibliothèque et Archives du Canada en ligne).

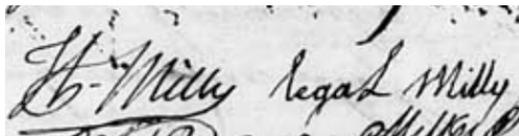
³ Source : Archives Canada-France, ANOM, DPPC G1/466, 85 p.(recensements).

⁴ conservés seulement à partir de 1763.

⁵ DPPC, Notariat du Canada, consulté sur ArchiviaNet, cote MG1-G3 : Ile Royale, Me Rondeau

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

endroit. Sont mentionnés Thomas et son épouse Jeanne Legal, « *cousins* », qui signent ensuite côte à côte.



On note, également sur cet acte la signature de l'autre Thomas Milly vivant à ce moment (fils du premier Thomas décédé en 1733), futur habitant propriétaire au Cap Français, décédé lui-même en 1806 à Philadelphie en laissant un testament sans ambiguïté sur le nom de ses parents (Thomas et Louise Dupuy) et sur son célibat.



Le 3 août 1753 est signé à Louisbourg l'acte de tutelle des enfants mineurs restants de François Milly (décédé en mars 1746, en exil à Rochefort suite à la première chute de Louisbourg)(Source RP Rochefort Saint Louis) et Catherine Baudry ⁶. Il est signé par Gaspard, oncle, Joseph, fils, Thomas, fils dit « *aîné* », et François, cousin, entre autres. Cette démarche avait été débutée à l'été 1750 par Joseph, soit juste après son arrivée à Louisbourg. Louis François est probablement décédé en rentrant à Louisbourg. Il est tout à fait plausible que ce soit l'absence de Thomas entre 1750 et 1753, alors qu'il est considéré comme l'aîné, qui ait empêché la conclusion de la tutelle.



On peut voir que la calligraphie de la signature de l'époux de Jeanne Legal lors du mariage de Michel Milly correspond tout à fait à celle de l'acte de tutelle des enfants de François Milly, ce qui constitue une des preuves de filiation entre ce dernier et Thomas, époux Legal.

Entre août et avril 1754, Thomas effectue un aller-retour en France (peut être en passant par les Antilles ?) car il est signalé comme passager du Neptune qui quitta Saint Malo (04/03/1754) pour Louisbourg (21/04/1754) ; décrit comme : « *Le sieur Thomas Milly, (de) Louisbourg, 28 (ans), bas, (cheveux) noir, Officier navigant, Capitaine de la goélette Le St Sébastien qui (???) a pris en charge le 23 décembre 1753.* » ⁷

On voit ici que Thomas, né en 1726 (donc fils de Louis François), est donc bien capitaine de navire marchand (et est petit et brun !).

Alors que Thomas est encore en mer, son épouse Jeanne Legal met au monde à Louisbourg un garçon, Thomas Joseph, frère cadet de Louis-Lézin, le 26

⁶ acte de tutelle du 03/08/1753, Archivanet, cote MG1-G2 ; Fonds des Colonies. Dépôt des papiers publics des colonies, Série G2, greffes judiciaires, bailliage de Louisbourg, volume 202, dossier 280 : « Papiers concernant la tutelle des enfants mineurs de feu sieur Milly »

⁷ <http://www.migrations.fr/leneptune1754stmalo.htm> : relevé par Yvon Blanchard aux Archives historiques de la Défense à Brest.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

mars 1754. Son père Thomas est bien dit capitaine de navire et absent. Son parrain, Joseph Milly, est dit son oncle et sa marraine, Geneviève Baudry, épouse de Gaspard Milly est dite sa tante, ce qui correspond bien aux autres données.

Les deux époux se retrouvent donc autour du mois de mai 1754, puis Thomas repart seul pour la Martinique, en tant que capitaine de la goélette L'Elisabeth⁸.

Suite à ces retrouvailles, Jeanne Legal accouche le 18 décembre 1754, toujours à Louisbourg, de garçons jumeaux ondoyés, nés sans vie et, semble-t-il, prématurés, dans la maison paternelle (ils ont donc un logement personnel en ville). Il n'est pas dit si Thomas est à leurs côtés à ce moment.

La recherche d'autres voyages du père de Louis-Lézin est parasitée par la présence de son homonyme, négociant et travaillant dans l'ombre de son beau-père Jean Laborde, armateur et trésorier de Louisbourg, et de deux autres cousins navigants : François Milly, futur juge de Saint-Pierre et Miquelon, et Michel Milly-Lacroix, déjà cité.

Après la chute de Louisbourg, Thomas et ses frères Joseph et Alexandre sont mentionnés parmi les déportés à la Rochelle en 1759 ; il existe dans cette liste une mention marginale les concernant qui reste illisible, on ne peut donc pas affirmer qu'ils aient survécu au voyage, qui fut connu pour son fort taux de mortalité⁹.

Il n'y a pas de mention de sa femme et de ses enfants dans cette liste de réfugiés : peut-être la famille était-elle déjà recentrée sur la Martinique ? En tout cas, au-delà de 1759, je n'ai pas trouvé trace de Thomas Milly époux Legal, ni d'ailleurs de ses frères Joseph et Alexandre.

On voit donc une intégration importante du couple Milly-Legal à Louisbourg, où le petit Louis-Lézin a sans doute fait ses premiers pas, et on découvre la présence d'un frère, Thomas (quatrième du nom !).

Concernant la famille Milly après la chute de Louisbourg.

La grande majorité de la famille ayant survécu s'installe aux Antilles, avec quelques exceptions à Saint Pierre de Terre Neuve et en France. Les différents actes laissent entendre que le patriarche familial est alors Jean François Boutin, négociant à la Martinique, époux de Marguerite Catherine Milly (cousine germaine du père de Louis-Lézin) et qui est souvent nommé témoin et parfois tuteur de certains cousins mineurs.

Le 11 août 1766, Jeanne Legal, veuve peut-être dès 1758, se remarie à Saint Pierre de la Martinique avec Jacques Rolland, négociant, veuf également et âgé de 57 ans. Parmi les témoins du mariage de sa mère, on note J.F. Boutin, déjà cité. Sur cet acte Thomas père est bien nommé « *Sieur Thomas Milly de la Croix* » conformément à son acte de naissance.

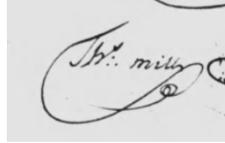
Jeanne accouche dès le 10 novembre 1766 d'une petite Jeanne-Rose, demi-sœur de Louis-Lézin. Jeanne est à nouveau veuve le 28 mars 1774. Sa fille Jeanne-Rose Rolland se mariera le 25 février 1786, toujours à Saint-Pierre (le Mouillage),

⁸ registre de visites de charge de plusieurs bâtiments prêts à faire voile (mai-octobre 1754), Archivanet, MG6-A2 (fonds des archives départementales de la Charente Maritime, série B, amirauté de Louisbourg à la Rochelle)

⁹ Archives Canada-France, ANOM, COL C/11b/38 f° 265-286 (Correspondance Ile Royale)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

avec Pierre Barthélemy Begorrat ; sur son acte de mariage on peut lire distinctement la signature bien calligraphiée de Thomas Milly, fils, donc effectivement présent à la Martinique après le départ pour France de son frère Louis-Lézin.



La signature de Thomas nous apporte un autre détail qui a son importance: elle comporte distinctement trois points disposés en triangle, ce qui signe très probablement son appartenance à la franc-maçonnerie locale. On peut donc légitimement penser que Thomas et Louis-Lézin étaient deux fois frères !

Ce Thomas quittera la Martinique à l'époque révolutionnaire ; un Thomas Milly était noté prisonnier en Angleterre en 1795 avec d'autres colons et planteurs de la Martinique, alors occupée ¹⁰. Le 6 vendémiaire an VII (27 septembre 1798) est signée à Paris sa succession ¹¹. Il est alors âgé de 45 ans et domicilié rue des Augustins, employé, époux de Blanche Joséphine Boilletot, sans enfant mentionné. Louis-Lézin en est l'héritier avec sa veuve : voici un élément assez probant également quant à la filiation réelle de Louis-Lézin.

Jeanne Legal meurt en 1808 à Saint Pierre de la Martinique, survivant à ses fils. Sa fille Jeanne Rose Rolland, sans enfant vivant, y décède également en 1813.

Concernant la venue en France de Louis-Lézin de Milly et sa carrière avant la Révolution.

Les documents réunis par André Detape montraient l'inscription en Franc-Maçonnerie de Louis-Lézin au début de l'année 1775 à Paris, sous l'appellation « *Louis de Milly de la Croix, écuyer* ». Ces éléments se retrouvent dans le fichier « Bossu » de la BNF ¹².

On retrouve également un membre de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre, reçu à la même époque (mi-1775) très exactement sous le même vocable.

L'ouvrage de J. P. de Gennes intitulé « *Les Chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem: Origines et histoire générale de l'Ordre* » ¹³ nous apporte une mention tout à fait intéressante : « *passé en Amérique en 1779* »

MILLY de la CROIX (Louis), reçu le 5 juin 1775, signe le factum de 1777, passé en Amérique en 1779⁽¹⁶¹⁾.

Cet élément permet d'expliquer l'absence d'éléments concernant Louis-Lézin à Paris au début des années 1780 et il est cohérent avec l'acte de notoriété de son fils Louis-Adolphe, qui mentionne bien qu'il n'a quitté la Martinique qu'en 1784, ainsi qu'avec la reprise de ses activités maçonniques à Paris en 1785.

¹⁰ Prisonniers des Antilles en Angleterre en 1795, GHC 227, juillet août 2009 p. 5970

¹¹ information du CEGF (Centre d'entraide généalogique de France - La France généalogique), d'après les registres de décès détenus par l'administration fiscale, aux Archives de Paris, 5E et 6E.

¹² aimablement consulté par Sylvie Bourel

¹³ consulté sur google books

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Son rôle à l'époque reste à éclaircir. Cependant deux éléments donnent un cadre général. Tout d'abord, en 1802, il revendique 20 ans d'activités administratives et judiciaires, ce qui fait qu'il devait avoir un poste avant son retour à Paris. Ensuite sa réintégration rapide en métropole, tant sur le plan maçonnique que professionnel, est en faveur d'une activité efficace puis d'un retour préparé d'outre-Atlantique. Son poste auprès d'Ethy de Corny après 1785 a peut-être un rapport avec ses relations aux Antilles, la Martinique ayant eu un rôle non négligeable dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis.

Concernant son rôle durant la prise de la Bastille

On trouve dans les procès-verbaux du Directoire ¹⁴, à la suite d'une réclamation pour la perte de son poste d'administrateur du bureau central (1798), la mention :

"Milly (Louis Lezin de), vainqueur de la Bastille, commissaire près la 4^e municipalité de Paris en l'an IV, membre destitué le 19 brumaire..."

Et, en effet, on trouve, dans les actes de la commune de Paris de Sigismond Lacroix, au sein des délibérations de la section bibliothèque de 1790, alors que Louis-Lézin cherche à reprendre son poste perdu au parquet de l'Hôtel de Ville (quelques mois après l'épisode du discours sur la traite des noirs) :

"Mr de Milly, américain d'origine, n'avait d'autre existence à Paris que celle que lui avait procuré ses talents et sa bonne conduite : il jouissait, depuis plus de quatre ans, de la place de premier secrétaire du Parquet de la Ville. Fusillé le 14 juillet 1789 sous les murs de la Bastille, il a continué ses fonctions jusqu'au 1er novembre 1789, époque à laquelle M. de la Martinière, procureur provisoire de la commune, lui annonça qu'il avait été contrant de présenter un autre sujet à sa place".

Louis-Lézin était en fait premier secrétaire du parquet de Paris, dirigé par Louis Dominique Ethis de Corny, procureur du Roi, lorsqu'il suivit ce dernier au sein de la dernière délégation parlementaire qui échouera sous la fusillade. Le récit de Boucheron intitulé « *Récit de ce qui s'est passé sous mes yeux le mardi 14 juillet 1789 à onze heures du matin* » ¹⁵, contresigné conjointement par Milly et Corny, décrit bien cette mésaventure.

Concernant sa carrière maçonnique

L'ouvrage de G. Kloss en 1852, "*Geschichte der Freimauerei in Frankreich aus ächten Urkunden dargestellt...*" ¹⁶ nous montre que Louis-Lézin a eu le rôle éminent de président de la chambre des Grades du Grand Orient de 1799 à 1804, date de sa mort qu'il dit « accidentelle ». Je cite :

"(...)Br. Louis Lezin de Milly, Präsident der Kammer der Grade. Dieser starb durch einen Unfall im August 1804".

¹⁴ Inventaire des Archives nationales, Procès verbaux du Directoire, an V-an VIII (série AF), Index du Tome VIII 21 pluviôse-10 floréal an VII [9 février-29 avril 1799] (P-Z) page 3 et précisions page 137 (sachant qu'il y a des éléments intéressants dans plusieurs autres tomes)

¹⁵ numérisé sur Gallica

¹⁶ consulté sur google books

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Il détaille plus loin l'hommage que lui ont rendu une partie de ses frères francs-maçons, à l'exception notable de leur dirigeant Roettiers de Montaleau, à une époque mouvementée pour le Grand Orient qui passe alors sous la coupe directe des proches du nouvel Empereur.

Le compte rendu de la « réunion » du Grand Orient avec la Grande Loge de France en juin 1799 montrait l'organigramme suivant :

“TT. CC. FF.,

Vos affectionnés et dévoués FF. les Off. et MM. du G. O. de France.

R. F. ROETTIERS-MONTALEAU, P. de la chambre d'administration.

R. F. ANGEBAULT, P. de celle symbol.

R. F. MILLY, P. de celle des grades.

R. F. DOISY, Or. de la Ch. d'Adm.

R. F. OUDET, R.F. SAVARD, Secrétaires généraux.

R. F. DARMANCOURT, G. M. des cérémonies.

Arrêté au G. O. de France, lieu très-éclairé, très-régulier, très-fort, où règnent l'union, la paix et l'harmonie, ce vingt-huitième jour du quatrième mois de l'an de la V. L. 5799, et 10 messidor an 7, ère rép.”

En conclusion:

L'excellent travail qu'avait réalisé André Detape en 1992 se voit confirmé alors que désormais les moyens informatiques permettent d'extraire un nom de milliers de pages en un instant. On ne peut que saluer sa rigueur et son courage car il proposait de bouleverser une généalogie bien établie, à laquelle certains restent encore très attachés aujourd'hui.

L'étude des archives de Louisbourg permet de conforter la filiation entre François Milly, Thomas Milly puis Louis Lézin de Milly. On découvre à ce dernier un frère cadet et un séjour à Louisbourg probable dans ses primes années.

On découvre également qu'il fut Chevalier de l'archiconfrérie du Saint Sépulcre et, par chance, la mention d'un retour en Amérique en 1779. Cet élément redonne une cohérence entre ceux mentionnant sa présence à Paris en 1775 et l'acte de notoriété de son fils qui précise son départ de la Martinique en 1784.

Les données contenues dans les actes de la commune de Paris de Sigismond Lacroix et les procès-verbaux du directoire permettent d'affirmer que c'est une même personne, à savoir Louis Lézin de Milly qui fut tour à tour : secrétaire du Parquet de Paris de 1784 à 1789, preneur de la Bastille et député de la section de la bibliothèque, assesseur du juge de paix de la même section, secrétaire du ministère de la Justice en 1793, commissaire du 7^e arrondissement en 1795 et administrateur du bureau central du canton de Paris en 1798.

On découvre également qu'il ne fut pas « n'importe quel » franc-maçon, mais le 3^e dans l'organigramme du Grand Orient en tant que président de la chambre des grades pendant plus de 5 années. Enfin, sa mort fut apparemment « accidentelle », ce qui reste assez énigmatique.

C'est donc un destin tout à fait atypique qui méritait d'être étudié et pour lequel il y a certainement encore beaucoup à découvrir.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)